

229. Décision du 29 juin 1901 autorisant les exhumations des restes mortels de trois enfants Liais et Largeteau pour être réinhumés au cimetière de Faava..... 152

230 à 240. Nominations, Mutations, etc..... 153

N° 199. — CIRCULAIRE ministérielle. — Préparation des dossiers à transmettre au Département et au Conseil d'Etat.

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs des Colonies.

(2^e Direction. — 1^{er} et 2^e Bureaux.)

Paris, le 18 avril 1901.

MESSIEURS, — Par circulaires des 1^{er} juin et 30 novembre 1900 relatives à la manière dont doivent être établis désormais les dossiers transmis à mon Département à l'appui de projets concernant l'institution de taxes nouvelles ou le remaniement des impôts existants, je vous ai signalé que ces dossiers devaient être établis en double expédition.

Quelques colonies n'ayant pas tenu compte jusqu'à présent des prescriptions de ces circulaires, j'ai l'honneur de vous les rappeler, en vous priant de vous y conformer exactement.

D'une manière générale d'ailleurs *toutes les fois qu'une affaire devra faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat, le dossier devra m'être adressé en double expédition.*

J'attache un intérêt particulier à ce que ces instructions soient exécutées ponctuellement ; je me verrai dorénavant dans la nécessité de vous retourner sans examen les affaires dont les dossiers n'auraient pas été établis comme je l'ai prescrit.

Recevez, etc.

Signé : A. DECRAIS.

N° 200. — CIRCULAIRE ministérielle. — Au sujet de l'envoi des états de successions non réclamées.

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs Généraux et Gouverneurs des Colonies.

(Secrétariat Général. — 3^e Bureau. — Archives coloniales).

Paris, le 26 avril 1901.

MESSIEURS. — Par une circulaire en date du 15 novembre 1898,